

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL
DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dixième session du Comité pour les plantes
Shepherdstown (Etats-Unis d'Amérique), 11 – 15 décembre 2000

QUESTIONS RESULTANT DE LA NEUVIEME SESSION DU COMITE,
NE FIGURANT PAS AILLEURS DANS L'ORDRE DU JOUR

Point de l'ordre du jour 10.1.8:

Rapport sur l'initiative prise par les Pays-Bas sur l'évaluation des bois

Le Comité reconnaît la grande valeur et l'utilité du document devant être utilisé dans le cadre de la CITES. Le Comité souhaite recevoir des commentaires et des données qui amélioreront le rapport et le mettront à jour comme source d'information dynamique. Le rapport devrait être largement diffusé.

Le Comité pour les plantes recommande:

1. La distribution du rapport aux organes de gestion et aux autorités scientifiques des Parties, aux organisations internationales et aux experts pertinents;
2. l'envoi d'une notification aux Parties sur le but et la teneur du rapport pour éviter toute confusion ou malentendu, et leur demandant de le diffuser au niveau national;
3. le transfert du rapport sur Internet;
4. sa mise à jour grâce aux données fournies par les Parties, les institutions et les experts; et
5. la coordination par les Pays-Bas de la mise en œuvre des recommandations indiquées ci-dessus.

Point de l'ordre du jour 14.1:

Commerce des graines de cactus mexicains

Le Mexique enverra une note officielle très claire à la présidente et au Secrétariat avant le 1^{er} juillet 1999, énonçant la procédure exacte de prélèvement de graines à des fins scientifiques.

Point de l'ordre du jour 16.2:

Information du public sur la signification de l'Annexe II

Le Comité accepte l'offre de TRAFFIC de préparer un projet sur cette question et de le soumettre au Secrétariat, dans les six prochains mois, pour distribution aux membres du Comité, qui le commentera.

Point de l'ordre du jour 16.4:

Brochure sur les bois

Le Comité pour les plantes félicite les Etats-Unis d'Amérique pour leur initiative et demande que tous proposent leur appui pour la préparation et la production de la brochure finale qui sera soumise aux Etats-Unis d'Amérique.

Point de l'ordre du jour 20:

Centres de sauvegarde

Le Comité exprime sa préoccupation quant au manque de centres de sauvegarde dans de nombreuses régions et encourage les Parties à adopter des mesures pour mettre en œuvre la résolution Conf. 10.7, Annexe 3, en incitant les jardins botaniques et autres institutions appropriées à servir de centres de sauvegarde pour les plantes CITES, et d'établir des contacts pour optimiser la conservation *ex-situ*.